Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 41 (1994)
Heft: 4: http://www.youtube.com/watch?v=D5E5TjkDvU0

Artikel: PCi, USPC : deux pionniers
Autor: Mathey, René
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-368442

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au commencement...

PCi, USPC: deux pionniers

Les quarante ans de l'USPC sont l'occasion de mettre en avant quelques souvenirs, notamment de ceux qui ont vécu cette période «exaltante». Qui, mieux qu'une femme engagée et qu'un homme du front, sont à même de faire partager cette tranche de vie?

RENÉ MATHEY

Au commencement était la défense civile. Dans ces années là, 1954–1958, ce qui sera la protection civile vivait sa période de «construction». Le manque d'expériences, d'objectifs politiques clairement identifiés ont ralenti l'édification de ce pilier de la défense générale.
Quant à l'Union Suisse pour la Protection des Civils (USPC), elle cherchait son identité et une voie originale pour soutenir et propager l'idée de cette défense civile.
Intellectuellement parlant, tant la future PCi que l'USPC procédaient de la même idée généreuse, protéger la population du pays d'un des plus grand fléau de l'humanité: la guerre. Pour réaliser ce grand dessein, il a bien fallu que des femmes et des hommes s'engagent.
Deux pionniers: le premier, homme du front, Chef de secteur à la PCi lausannoise, la seconde, membre du Comité de l'Association neuchâteloise pour la protection des civils, vont évoquer quelques souvenirs marquants de leurs débuts.
Comme tous les souvenirs, ceux-ci, pour incomplets qu'ils soient, sont destinés à écrire un chapitre de la PCi et de l'USPC. Ils n'ont pas la prétention de présenter l'Histoire, mais, sous leurs formes anecdotiques, ils représentent tout de même une sorte de mémoire. Les quelques lignes qui suivent sont dédiées à toutes celles et tous ceux qui ont participé, peu ou prou, à ouvrir la voie ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui, aujourd'hui, ressentent un certain flou dans leur engagement.

Michel Diémand

Né en 1936, Michel Diémand est dessinateur-architecte de formation, spécialisé dans le sanitaire depuis tantôt trente ans. Marié, père de deux grands enfants (!) de 33 et 28 ans, il est président d'un club de patinage et juge national, comme son épouse d'ailleurs.
D'un naturel ouvert, le dynamisme et la volonté ne sont pas les moindres traits de son caractère. S'il respecte la hiérarchie, il n'aime pas trop les contraintes administratives abusives. C'est un passionné que l'on peut qualifier de lucide.

Un début «volontaire»

En 1957, Michel Diémand a reçu une convocation pour se présenter à la caserne des pompiers. Là, il a été reçu par M. Parisod, le Chef local de l'époque et Brunner, seul instructeur professionnel de l'organisation lausannoise. Quant à l'Office cantonal il était dirigé par B. Hennard.
«Lorsque ces gens m'ont présenté le système d'organisation qui s'appelait encore Défense civile, il m'a été précisé qu'un enrôlement éventuel ne représentait que trois jours des service par année. Séduit par cette idée de protection de la population, j'ai signé mon volontariat en qualité de garde d'immeubles; a vrai dire, il n'y avait pas le choix. Pour preuve de mon engagement j'ai reçu un triptyque gris, pâle copie du livret militaire».
Les cours théoriques se donnaient à la caserne des pompiers; pour la pratique, tous se rendaient du côté de l'Avenue de Provence en pleine transformation. La lutte contre le feu et le sauvetage occupait la majeure partie du temps. Cet apprentissage sur le tas a duré jusqu'en 1959.
Comme le précise Michel Diémand, l'avancement était relativement rapide: «En 1959 j'ai passé de Chef d'Ilot à celui de Quartier; dès 1961, à la sortie d'une première loi, j'ai été nommé Chef de secteur».
C'est peu de temps après que la ville de Lausanne s'est structurée en quatre secteurs. Les états-majors étaient composés d'un Chef de secteur, d'un Chef SR et de quelques personnes aux transmissions. Cette première loi fédérale a servi de prétexte pour changer les sigles. Quant aux appellations, Michel Diémand signale: «Dans le monde entier, un chat s'appelle un chat, sauf à la PCi!»

Mise en veilleuse et restructuration

Après un exercice important, en 1963, mettant en œuvre la PCi et la PA qui a eu lieu d'ailleurs à Herisau (!), l'organisation a été mise en veilleuse à l'exception d'un cours et d'un ou deux rapports.
Il faut dire que la première loi fédérale instituant la création d'une Protection civile et la rendant obligatoire, était en préparation. «C'est en 1967», se souvient Diémand, «que j'ai reçu un livret jaune et que j'ai suivi un cours de Chef local à Thoune, suivi d'un cours technique à Bernex. On avait l'impression que les choses s'accéléraient...»

La percée lausannoise

Quant à la Ville de Lausanne, elle s'est restructurée en cinq secteurs. Cette phase, qui a duré de 1967 à 1972 a vu beaucoup de changements. Beaucoup de restructuration et de changements de toutes natures se sont fait jour, avec quelques périodes de calme.
L'arrivée de Marcel Regamey à la tête de la PCi a permis l'édification d'une meilleure

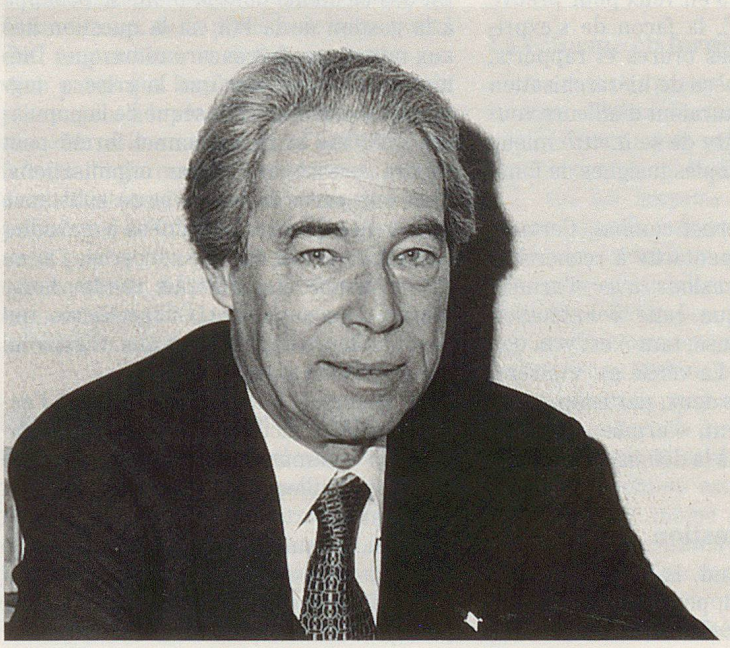

Michel Diémand: dessinateur-architecte, ancien chef du secteur 2 de l'OPC lausannoise.

organisation ainsi qu'une augmentation des effectifs.
L'idée de la construction d'un Centre d'instruction avait déjà germé dans la tête des responsables de 1957. Mais le pouvoir politique ne considérait pas la PCi comme une institution importante. Il a fallu attendre que l'armée ait besoin d'un cantonnement supplémentaire pour compléter son dispositif dans le nord de la région lausannoise. L'armée, prenant en charge la construction des fondations et s'engageant

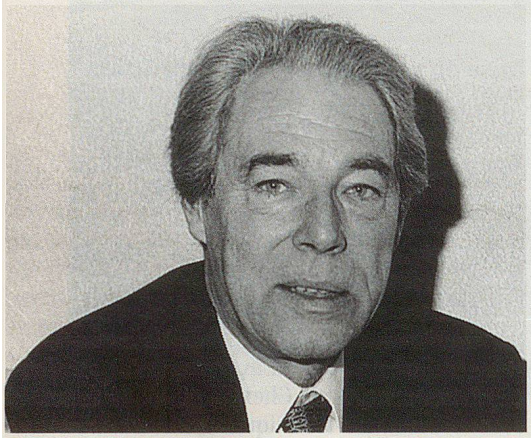

«... le succès de la réforme dépendra aussi des moyens qu'on voudra bien lui accorder...»

à utiliser régulièrement les installations, a convaincu les autorités de se lancer dans l'investissement de ce qui allait être la RAMA, le centre d'instruction de la PCi sis à Montheron.

L'armée omniprésente...

«J'ai toujours eu l'impression, poursuit Diémand, que l'armée était tapie dans ‹l'ombre› de la PCi. J'en veux pour preuve les cours de l'OFPC, la façon de s'exprimer, la rédaction des ordres et rapports, mais aussi cette espèce de hiérarchisation de la PCi. Certains auraient d'ailleurs voulu des grades, histoire de se mettre mieux en valeur que les simples insignes de fonction.»
Il s'agit là d'un éternel combat. Certains voient une complémentarité à rechercher dans certaines occasions avec l'armée, d'autres pensent que cette cohabitation n'est pas très heureuse, tant il est vrai que l'amalgame guette. La vérité est vraisemblablement entre les deux, partisans et adversaires; finalement, l'armée n'est-elle pas partie prenante à la défense générale?

La réforme en question

Pour Michel Diémand, la réforme 95 est une bonne chose. Si, pour lui, elle a avant tout été dictée par des motifs économiques, elle pousse aussi la PCi dans la direction de l'efficacité.
Il y a eu bien des exercices avec des résultats catastrophiques qui n'ont pas contribué à donner une image positive de l'institution. Malgré tout, le prix à «payer» pour cette réforme, poursuit Michel Diémand, est une forme de démotivation. Par exemple, il y a eu quelques flous quant à l'âge de la libération. «Dès lors qu'un gars savait qu'il allait être libéré du service militaire dans l'année qui suivait, précise Diémand, il participait à contre-cœur. En plus, à l'époque où la PCi enrôlait systématiquement les libérés, cette formule a très mal passé. Rendez-vous compte, ces gens venaient de suivre une école de recrue ou d'accomplir 300, 400 ou 800 jours de service, ils redevenaient ‹zéro› à la PCi. De plus, on allait leur donner des cours pour ‹clouer des plumards›, tourner une vanne: où est la motivation dans tout ça?»

Une carte à jouer

Si l'aide en cas de catastrophe est le cheval de bataille de la nouvelle PCi, c'est tant mieux. Car il n'y a jamais eu autant d'occasions pour elle de venir en aide pense Michel Diémand. «Qu'on nous ait enlevé la lutte contre le feu, je ne suis pas contre; il faut avouer qu'au niveau d'une milice on ne maîtrise pas vraiment ce type d'intervention, à l'exception de quelques hommes qui ont bénéficié de la formation adéquate. Par contre, certains, au niveau des états-majors, le ressentent mal; ils ont l'impression de perdre du pouvoir. Réalité ou utopie, ils devraient plutôt être satisfaits de cette situation, car ils voient leurs responsabilités se concentrer sur deux ou trois points; cela évite la dispersion des forces.»
Un des éléments dont la maîtrise échappe à la gestion de la PCi est la question liée aux mutations, fait encore remarquer Diémand, sans compter que la crise a augmenté la mobilité intrinsèque de la population. «Même si ce personnel formé peut rendre service à d'autres organisations, c'est une perte de temps et de substance pour celles qui sont entraînées à travailler ensemble. En ce qui me concerne, j'ai eu de la chance et j'aimerais rendre hommage à mon suppléant, Gilbert Sierro, qui l'est d'ailleurs depuis vingt ans. C'est à lui que je dois ma longévité.»
Pour terminer, Michel Diémand met l'accent sur les difficultés que traverse l'organisation communale lausannoise (comme d'autres d'ailleurs). La réforme, puis la crise ont apporté un cortège de remises en cause parfaitement désagréables malgré le professionnalisme et le soutien constant que l'Office et singulièrement son chef apportent aux EM de secteurs.
«Finalement, conclut Michel Diémand, je ne suis pas mécontent d'être au bout de mon engagement, 1957–1994 cela fait tout de même un bail. Si j'avais un souhait à formuler, il s'adresserait avant tout à l'autorité; le succès de la réforme dépendra aussi des moyens qu'on voudra bien lui accorder. Sans cela...»

Me Denise Berthoud

Avocate et actuaire, Denise Berthoud exerce son activité dans son étude, à la rue des Epancheurs à Neuchâtel. Son cabinet est à son image: un peu austère, spartiate même; il n'y a pas de place pour «l'esbrouffe». C'est du concret; les livres et les papiers dominent. Dès que la conversation débute, on sent de la chaleur dans le contact. L'œil se fait brillant ou interrogateur, voire malicieux.
Un brin timide, sensible, Denise Berthoud est née en 1916. Issue d'une famille de cinq enfants, dont le père, chimiste, négociant et conseiller national pratiquait un dialogue très ouvert avec ses enfants, pour l'époque en tout cas. Sa mère, une «Perrier» comme on dit à Neuchâtel, était pleine de talents et dotée, qui plus est, d'un caractère vraisemblablement en avance sur son temps.
«Je suis logique; étant logique j'ai toujours aimé les mathématiques. A l'aube de mon bac, j'aurais souhaité me diriger du côté des mathématiques supérieures; mais j'ai compris que ce type d'études menait seulement à l'enseignement. Après analyse, j'ai choisi le droit et les sciences actuarielles. Cela me permettait de faire des maths supérieures et de mettre à l'épreuve mes aptitudes et mon goût du raisonnement.»

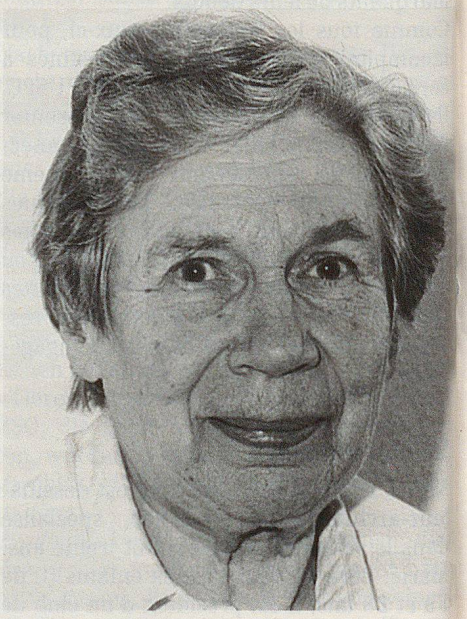

Denise Berthoud: avocate et actuaire, membre du Comité de l'ANPC.

Au risque de blesser sa modestie naturelle, ajoutons encore que Denise Berthoud s'est toujours intéressée à la cause des femmes, en féministe nuancée. Dans sa carrière, elle a eu l'occasion de présider l'Alliance de sociétés féminines suisses où elle s'est occupée de questions juridiques, d'assurances sociales et a contribué au règlement de certains problèmes socio-économiques. «Défendre, aider: oui, précise Denise Berthoud. C'est vraisemblablement la notion de secourir qui m'a intéressée à la participation de femmes dans les secteurs de la défense; je n'avais pas pensé que la présidence de l'Alliance me conduirait à me soucier de la PCi. Je n'avais pas non plus songé à l'armée; c'est grâce à Andrée Weitzel, chef du Service complémentaire féminin, que j'ai été appelée dès 1958 à siéger dans divers conseils relatifs à la défense. J'ai quitté le conseil de la défense en 1986.»

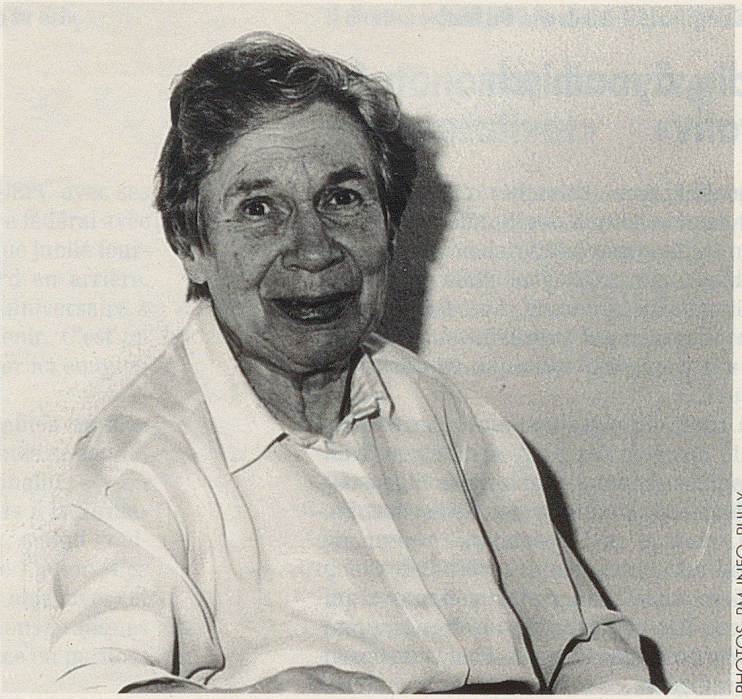

PHOTOS: RM-INFO, PULLY

«... il a fallu lutter pour que l'engagement des femmes demeure sur une base de volontariat...»

Les débuts de l'Association neuchâteloise

«J'ai été membre de l'Association neuchâteloise pour la protection des civils (ANPC), dont les statuts initiaux datent du 17 février 1958, depuis le début. C'est le conseiller d'Etat Antoine Borel qui en a été le premier président.» Les débuts étaient intéressants, mais ardus car il était difficile de se fixer des objectifs. Les contacts étaient relativement fréquents avec l'USPC qui elle-même cherchait sa voie.

Le président suivant, Fernand Martin, alors conseiller communal et député, a animé la vie de l'association pendant de nombreuses années. Aujourd'hui président honoraire, il continue d'être actif, souligne Denise Berthoud, en s'informant et en faisant partager son expérience.

«J'ai à mon tour accepté de présider l'ANPC, mais en soulignant que cela serait pour une période limitée, car je considérais qu'il fallait quelqu'un de plus engagé même si je connaissais beaucoup d'éléments utiles grâce au Conseil de la Défense. J'ai aussi eu la chance de faire partie du Comité restreint de l'USPC parce que je m'occupais du secteur consacré aux femmes. Par goût, je me suis aussi occupée de finances. J'ai eu d'ailleurs quelques désaccords à cette époque, parce que je trouvais les comptes peu clairs. Même si j'ai beaucoup appris, j'ai un peu l'impression de ne pas avoir réalisé grand-chose de concret sur le plan de la protection civile.»

Deux éléments méritent d'être rapportés: le premier a trait à l'aménagement des abris. Denise Berthoud défendait la thèse d'un abri un peu plus accueillant qu'il ne l'était. Un autre débat portait sur le fait de savoir si la protection civile disposerait d'un livret de service particulier ou si elle utiliserait celui de l'armée. Denise Berthoud était farouchement opposée à l'utilisation du livret militaire, non pas parce qu'elle était une femme, sans attache avec l'armée, mais simplement parce qu'il lui paraissait inconcevable que l'on enregistre dans un livret militaire des éléments dont la base est d'une nature très différente. Finalement, le grand argument des partisans du livret militaire, souligne Denise Berthoud avec un air malicieux, était le fait que les anciens militaires ne pourraient plus l'utiliser; il y avait de la frustration dans l'air.

Ces anecdotes ont l'air innocentes. En réalité, elles ne le sont pas tant que çà; elles montrent à quel point le raisonnement des femmes avait de la peine à se faire entendre. Aujourd'hui, le dialogue est plus ouvert, parce que les femmes participent de plus en plus à la vie politique du pays.

«Le rôle d'une section de l'USPC est de faire de l'information. Denis Borel, un ancien divisionnaire, qui m'a succédé à la présidence de l'ANPC l'a bien ressenti. Il a aussi saisi qu'il ne fallait pas se substituer aux Autorités, à l'OFPC, à l'Office cantonal ou communal. Mais, il est important qu'une association donne son avis.»

Les femmes dans la protection civile

Dès le début, Denise Berthoud s'est intéressée à la femme dans la protection civile. A ce sujet, elle pense que la femme possède une remarquable motivation. «Au début, il y a une trentaine d'années, souligne Denise Berthoud, il a fallu lutter pour que l'engagement des femmes demeure sur une base de volontariat. En effet, il y a des particularités que l'on doit prendre en compte. Il suffit de songer aux modifications de l'état civil, à la maternité, aux devoirs familiaux, etc., pour comprendre. Il importe de tenir compte de l'impératif de la formation en choisissant les catégories de personnes qui peuvent servir longtemps.»

L'observateur ne peut s'empêcher de penser qu'il y a une forme de dichotomie dans le raisonnement. D'un côté, on souhaiterait voir les femmes s'engager plus, à l'instar des hommes, mais d'un autre, on refuse les particularités qui sont inhérentes à la condition féminine, sous prétexte d'égalité.

La réforme en forme de conclusion

«Je ne vais pas parler de cette nouvelle loi, souligne Denise Berthoud après une longue réflexion; par contre il faudra faire encore beaucoup d'efforts en matière de PCi. J'ai été surprise par les articles de presse négatifs concernant la PCi. Je pense qu'il faut soutenir ce qui a été conçu par des gens d'expérience. S'il existe, aux Chambres fédérales, des parlementaires peu motivés concernant certains aspects de la défense nationale, j'espère qu'il y aura toujours une majorité de politiciens et de citoyens décidés à s'occuper de la sécurité du pays et à trouver les moyens de le faire. Mon opinion est qu'il est très facile de s'opposer; même si, au fond d'eux-mêmes, les opposants sont acquis à l'idée de la sécurité. C'est ce qui me déçoit, parce que j'ai l'impression que ceux qui sont opposés ne sont en réalité pas sincères.» ▲